

Vol. 26 no. 14 - 25 avril 2019

Le Champlain

du Syndicat de Champlain (CSQ)

Projet de loi n° 21

À propos de l'interdiction des signes religieux

L'édito du Président



Depuis quelques semaines, avant même que ne soit déposé le projet de loi sur la laïcité par le gouvernement caquiste, vous nous avez interpellés pour connaître la position de votre syndicat sur la question.

Sujet hautement sensible, nous voulions attendre de connaître la teneur exacte du projet de loi avant d'en discuter. Spéculer sur des rumeurs n'aurait pas été sérieux de notre part.

Vous connaissez maintenant, comme nous, la direction qu'entend prendre le gouvernement. Les analyses et commentaires pleuvent dans les médias de tous les côtés. En tant qu'organisation syndicale, deux perspectives nous préoccupent spécialement : l'aspect social, certes, mais surtout, la perspective syndicale. Parce que c'est ce qui nous définit d'abord et avant tout.

Le Syndicat a donc tenu une séance spéciale du conseil d'administration sur le sujet, le 8 avril dernier, qui a été suivie d'un conseil général extraordinaire de la CSQ, afin d'en discuter, cette fois, avec les collègues de partout au Québec dans l'objectif d'en arriver à une position commune.

Soyons clairs : démocratiquement, un positionnement en faveur ou en

défaveur d'un tel projet de loi nécessite une consultation auprès des membres. Mais les implications du PL n° 21 commandent une grande prudence. Je m'explique.

Le document législatif comporte trois éléments centraux. Deux font peu de vagues, car ils font l'objet d'un large consensus dans l'opinion publique : l'affirmation de la laïcité de l'État et la nécessité de dispenser et de recevoir des services à visage découvert.

C'est plutôt sur le troisième élément, hautement médiatisé, soit l'interdiction de porter un signe religieux, notamment pour les enseignantes et les enseignants, que nous avons dû nous pencher plus longuement.

La façon la plus simple d'établir une position syndicale aurait été de trancher la question en consultant les membres : pour ou contre l'interdiction ?

Cela dit, pour une organisation syndicale, ce n'est pas aussi simple. Le *Code du travail* stipule clairement qu'un syndicat a l'obligation de représenter et de défendre tous ses membres et de ne pas agir de façon discriminatoire.

Mais d'un autre côté, faire valoir uniquement cette obligation de représentation pour nous prononcer

contre toute interdiction et ainsi faire fi d'une possible majorité de membres en accord avec le projet de loi ne serait pas responsable ni démocratique.

C'est donc avec l'ensemble de ces éléments en tête que le conseil général de la CSQ et le Syndicat de Champlain font le choix de ne pas se positionner dans le débat sur l'interdiction des signes religieux.

Bien représenter nos membres signifie aussi les consulter. Et dans ce cas précis, leur choix individuel légitime à titre de citoyens pourrait nous obliger à être en porte-à-faux avec nos obligations légales de représentation. Nous abstenir nous apparaît donc la décision responsable. Il appartient à chacune et à chacun de se prononcer dans le débat public, ce que nous vous invitons vivement à faire.

Comme acteurs sociaux, les organisations syndicales sont très souvent les premières à prendre la parole, à se positionner et à revendiquer. Mais quand la situation l'impose, il faut savoir faire preuve de jugement, s'expliquer clairement à nos membres et prendre un pas de recul... pour rester crédibles, cohérents et pertinents.

Éric Gingras



27 AVRIL LA GRANDE MANIFESTATION DE LA SEMAINE DE LA TERRE

À 14 h, de trois lieux différents : parc Laurier, parc Lafontaine et place des Festivals pour converger vers le parc Jeanne-Mance au pied du mont Royal.

Détails sur la page Facebook du Syndicat de Champlain

Quand information et organisation vont de paire

Los Angeles, Californie. Six journées de grève, 35 000 membres du personnel de l'éducation en grève, mais 65 000 personnes dans les rues. Vous avez bien lu ! 100 % de participation, et même davantage, grâce aux nombreuses ramifications émanant des rapports sociaux. Résultat ? Ils ont gagné TOUTES leurs demandes.

C'est ce moment historique qu'est venu raconter le trésorier de l'Union des professeurs de Los Angeles, Alex Orozco, lors du dernier réseau socio-politique de la CSQ.

Le réseau public américain, sous-financé, est menacé, notamment, par la multiplication des écoles à chartes. Il faut savoir que les écoles à chartes sont des établissements privés subventionnés par les fonds publics avec pour seul objectif d'engendrer des profits, au détriment du réseau scolaire public. Elles se multiplient malheureusement souvent dans les villes les plus pauvres. Elles se forment même dans les locaux inoccupés des écoles ! Alors comment ne pas s'inquiéter sachant la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys prête à louer des locaux dans des immeubles commerciaux !

La mobilisation monstre à L.A. aura nécessité trois longues années de préparation. Le nerf de la guerre ? L'information. En informant le personnel de l'éducation, de même que leur famille et les parents d'élèves, le problème est devenu celui de toute la communauté.

Autre fait intéressant, leurs demandes étaient, sur plusieurs points, similaires aux nôtres : investissements massifs pour diminuer les ratios dans les classes, ajout de ressources et services directs à l'élève, réinvestissement majeur dans les infrastructures et préservation d'espaces verts.

Si l'on tient compte du taux de 7 % de syndicalisation aux États-Unis et qu'aucune grève n'a eu lieu en 30 ans dans le milieu scolaire, ils ont réussi l'impossible !

Sandra Boudreau
Coordonnatrice

Soirée féministe avec Aurélie Lanctôt

Réservez à votre agenda la date du 23 mai prochain ! Nous recevrons la visite de l'auteure et chroniqueuse Aurélie Lanctôt lors d'un 5 à 7 à thématique féministe.

La place qu'occupe le travail dans nos vies, le travail au féminin, la conciliation travail-études-famille sont des sujets qui vous interpellent ? Venez discuter avec d'autres collègues et, bien entendu, entendre les réflexions très actuelles d'Aurélie Lanctôt sur le sujet.

Vous n'avez jamais participé à une activité du comité des femmes ? (Ni même du Syndicat ?) C'est une belle occasion de le faire ! Et pourquoi ne pas vous inscrire en groupe ?

Détails et inscription sur notre site Internet, sous l'onglet « Inscriptions ».



Application du seuil de réussite

60 %, c'est 60 % !

Le 15 avril dernier, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a adressé une correspondance aux présidences des commissions scolaires concernant l'application du seuil de réussite de 60 % déterminé dans le cadre légal et réglementaire (art. 28.1, Régime pédagogique). Il rappelle que les notes doivent refléter les acquis réels des élèves et ne pas abaisser les exigences.

Le ministre incite par ailleurs les commissions scolaires à agir dans le même sens et met en application ce principe avec les épreuves ministérielles. Désormais, les notes de 58 % et de 59 % obtenues dans une matière dont les unités sont requises pour la sanction des études ne passeront plus systématiquement à 60 %.

Ce sont les enseignantes et enseignants qui déterminent les notes. Toute manipulation de ces dernières, par

qui que ce soit, doit être interdite et devrait être prescrite dans le cadre légal réglementaire.

Cette lettre est donc un premier pas dans la bonne direction. Mais le ministre doit aller plus loin que les épreuves ministérielles dans l'encadrement de toutes les manipulations de notes. Il doit aussi s'assurer que le jugement professionnel des enseignantes et enseignants est respecté.

Nous vous invitons à faire connaître ce message du ministre dans vos milieux, notamment pour soutenir la révision des normes et modalités d'évaluation, qui encadrent les questions relatives au processus d'évaluation de révision de notes dans les établissements scolaires.

La correspondance du ministre est disponible sur notre site Internet à syndicatchamplain.com

Un franc succès pour la Journée pédagogique montérégienne au CFP Pierre-Dupuy !

Plus de 400 personnes ont participé à la Journée pédagogique montérégienne, le 12 avril dernier, au CFP Pierre-Dupuy de Longueuil, dont le thème était « Le changement passe par la diversité ».

Organisé par les membres du sous-comité de la formation professionnelle des commissions scolaires de la Montérégie (SCFPM), l'événement a rassemblé différents intervenants de la formation professionnelle, lesquels ont pris part aux nombreux ateliers. Nous y avons croisé des collègues enseignantes et enseignants de tous les secteurs, des conseillers pédagogiques, des directions adjointes, des psychoéducateurs et des techniciennes en travail social. Tous étaient présents pour venir chercher de l'information, des outils, des trucs et se perfectionner afin de mieux intervenir auprès de la clientèle de la formation professionnelle.

La Journée pédagogique montérégienne s'inscrit dans une démarche de formation continue pour le personnel, que ce soit en lien avec le métier enseigné ou encore avec la pédagogie utilisée dans notre enseignement. Nous devons préparer les étudiants au marché du travail d'aujourd'hui ainsi qu'à celui de demain.

Depuis quelques années, le visage de la clientèle de la FP est d'ailleurs en perpétuel changement, tout comme les besoins du marché du travail. Il est nécessaire, voire impératif, de nous adapter pour être en mesure d'outiller cette future main-d'œuvre aux exigences et aux défis qui l'attendent sur le marché du travail.

Les différents ateliers répartis en deux blocs, en matinée et en après-midi, offraient un très vaste éventail de sujets. Du nouveau cadre d'évaluation pour les programmes en FP, à l'intégration du

savoir-être dans la formation, en passant par l'anxiété de performance, les problèmes de santé mentale chez les adolescents et les jeunes adultes, sans oublier l'intégration et l'utilisation des TIC (Moodle, capsule vidéo avec IOS, etc.), c'est un grand total de 44 ateliers qui ont été offerts lors de cette journée.

Autre détail très apprécié : le SCFPM a eu le souci de regrouper les participants par secteur d'activités et par secteur d'enseignement au moment du lunch, ce qui nous a permis de faire du réseautage, d'échanger sur le quotidien dans nos milieux respectifs et de partager nos bons coups pendant le repas.

Merci au comité organisateur pour cette journée qui a passé trop vite. Merci aux conférenciers d'avoir partagé leurs savoirs. Merci au CFP Pierre-Dupuy pour son accueil. Et finalement, un immense merci aux nombreux participants qui, quotidiennement, par leur intérêt et leur passion contribuent à faire rayonner la formation professionnelle.

Après tout, cette dernière mérite ses lettres de noblesses car elle offre bien plus qu'une scolarité qui conduit à l'emploi; elle donne une chance à des individus de réussir, de se réaliser et de contribuer à la société.

Sophie Daigneault
Comité de formation professionnelle

Grève des stages

Le Syndicat de Champlain encourage ses membres ayant reçu des stagiaires à ne pas prolonger la période de stage et à être ainsi solidaires du mouvement de grève instigué par les étudiants.

Précisions et position du Syndicat de Champlain à syndicatchamplain.com



**Service unique,
protections adaptées**
L'assurance pensée pour les
membres de la CSQ



**Demandez une soumission et voyez ce
que La Personnelle peut faire pour vous**

1 888 476-8737

csq.lapersonnelle.com

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.
Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.



Assureur choisi par la CSQ



Entretien avec Normand Baillargeon et Chantal Santerre

Principalement connu pour son imposant lègue comme mathématicien, le philosophe Bertrand Russell n'a pourtant cessé de s'intéresser à l'éducation tout au long de sa vie.

« Né en 1872 et décédé en 1970, c'est donc dire si cet intérêt a duré longtemps... », soulignent Normand Baillargeon et Chantal Santerre, qui ont fait paraître, cet automne, une anthologie sur l'œuvre immense du philosophe en matière d'éducation, *Bertrand Russell - Écrits sur l'éducation* (Écosociété).

En effet, Russell a beaucoup écrit sur la question, a enseigné à l'université sa vie durant et a même fondé une école, dans laquelle il a aussi enseigné. Si dans le monde anglophone, il est pleinement reconnu comme un authentique et important philosophe de l'éducation depuis plus de deux décennies, cela est beaucoup plus récent dans le monde francophone. « Et cette anthologie de lui que nous éditons est même le premier ouvrage du genre dans notre langue », rappellent les deux auteurs.

Dix-huit textes présentent donc les principaux aspects de la vision de l'éducation développée par Russell dans lesquels il traite de l'enseignement de la pensée critique, du développement de l'autonomie de la pensée, des pratiques éducatives, des rapports entre l'éducation et l'économie, notamment, sans oublier l'éducation à la sexualité. Sur ce point, ses idées sont particulièrement étonnantes pour l'époque... Mais ô combien intéressantes dans le contexte actuel !

Tout l'intérêt de cet ouvrage vient d'ailleurs du fait de la grande pertinence et de l'actualité des propos et des réflexions de Russell.

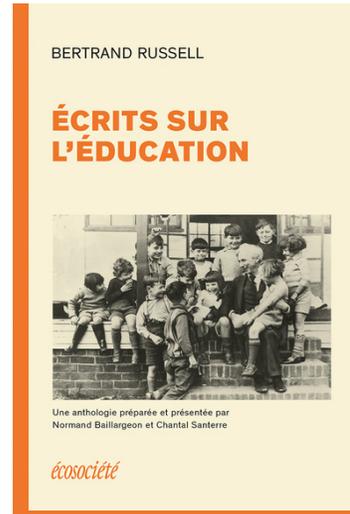
En entretien avec *Le Champlain*, nous avons demandé à Normand Baillargeon et Chantal Santerre en quoi les écrits du philosophe sont toujours aussi pertinents en 2019 et pourquoi toute personne œuvrant en éducation devrait lire Bertrand Russell ?

« Russell offre, d'abord, un rare exemple d'un très grand esprit qui s'est constamment préoccupé d'éducation,

qui en a eu une expérience pratique, et qui s'est efforcé d'en présenter une vision claire et synthétique, où il propose une théorie de la nature et des fins de l'éducation, une réflexion sur le curriculum, sur les institutions éducatives, y compris l'université, sur le rôle politique de l'éducation, sans oublier l'importance qu'il a accordée, en précurseur, à la pensée critique.

Il avait aussi une idée claire et précise du genre d'individu que l'éducation doit former. Il soutenait qu'il y a quatre vertus qui, conjointement, constituent la base d'une personnalité idéale : la vitalité, le courage, la sensibilité et l'intelligence. »

Ils ajoutent aussi que les réflexions de Russell sur la liberté d'expression et la liberté académique sont on ne peut plus actuelles, tout comme ses idées sur la place de la religion en éducation; et que les enseignants goûteront sans doute ces textes où il parle d'eux en rappelant, avec raison, qu'ils sont des



« gardiens de la civilisation ».

« Finalement, Russell, à la fin de sa vie, a été extrêmement préoccupé par la menace nucléaire et il pensait que l'éducation pouvait et devait jouer un rôle fondamental pour la prévenir », ajoutent les auteurs. « Ce qu'il a alors écrit dans ce contexte nous semble avoir une grande actualité au moment où le réchauffement climati-

que anthropique fait peser une si grande menace sur l'humanité et demandera, pour l'affronter, cette riche combinaison de vitalité, de courage, de sensibilité et d'intelligence. »

Intrigué ? La pensée critique, le paradigme du « savoir utile » et l'éducation sexuelle sont au programme de notre entretien avec Normand Baillargeon et Chantal Santerre sur la contextualisation des écrits de Bertrand Russell. L'entrevue est disponible à syndicatchamplain.com

Bonne lecture !

Maude Messier

